



## Est ce que je peux obtenir un t sejour de 10 ans avec un pacs

Par **khalil**, le **15/04/2009** à **16:22**

Bonjour,  
je suis un jeune algerien ,pacsé en novembre 2007 ,et en vie commune depuis juin 2006.durant toute la periode de 11/2007 jusquau 08/2008 j'avais une recepecé non autorisé a travailler "avant ca j'etais etudiant depuis 2004".actuellement j'ai un titre de sejour vie privée famille.je voudrai savoir est ce que j'ai le droit de demander une carte de sejour de 10 ans ?sachant que je suis algerien.est ce qu'il va falloir justifier 3 ans de vie commune? ou bien 3 titre de sejours vie privée famille? aidez moi ,je suis au bord du suicide.je ss homosexuel .et mon couple va pas bien....merci

Par **DOUIDI**, le **15/04/2009** à **18:09**

bonjour ne te casse pas la tete ami algerien tu auras ta carte de 10 ans apres avoir la carte d'un an c automatique pour les algeriens et en plus t' as 6000 ssolutions pourquoi prler de suicide cher frere algerien dis moi ta date de naissance et merci

Par **khalil**, le **16/04/2009** à **15:08**

merci pour votre message,tu me remonte le moral.

Par **karantika**, le **24/04/2009** à **16:29**

je suis dans le meme cas et vous etes sur que c automatique pour les algeriens?  
moi ma femme m'a jeté comme un chiffon mais elle n'a fait aucune procedure de divorce, elle m'a brutalement dit de rentrer en algerie c tout!  
en ayant une catre de 1an est ce ke je peux avoir la carte de 10 ans sachant aussi ke je travaille et que je vais pas tarder a etre embauché

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:13**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante ( code de l entrée et séjour des étrangers ) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère ( code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile ) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.

Je vous aime.